



PREFET DES BOUCHES- DU- RHONE

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**N ° 162 - OCTOBRE 2011**

# SOMMAIRE

## **Le préfet des Bouches- du- Rhône**

### **Secrétariat Général - Direction des Collectivités Locales et du Développement Durable**

Décision - Décisions de la commission départementale d'aménagement commercial  
des Bouches- du- Rhône concernant des projets commerciaux situés sur les  
communes

de Bouc Bel Air, Vitrolles et Salon- de- Provence (séance du 18 octobre 2011). ..... 1





PREFET DES BOUCHES- DU- RHONE

## **Décision**

**signé par Pour le Préfet, le Secrétaire Général Adjoint  
le 27 Octobre 2011**

**Le préfet des Bouches- du- Rhône  
Secrétariat Général - Direction des Collectivités Locales et du Développement Durable  
Bureau de l'Emploi et du Développement Economique**

Décisions de la commission départementale d'aménagement commercial des Bouches- du- Rhône concernant des projets commerciaux situés sur les communes de Bouc Bel Air, Vitrolles et Salon- de- Provence (séance du 18 octobre 2011).



PREFET DES BOUCHES-DU-RHONE

Direction des collectivités locales  
et du développement durable  
Bureau de l'emploi et du développement  
économique

Affaire suivie par : Melle Olivia CROCE  
E-mail : [pref-cdac13@bouches-du-rhone.gouv.fr](mailto:pref-cdac13@bouches-du-rhone.gouv.fr)

**Depuis le 18/06/2011 :**

Tél : 04.84.35.42.51

Fax : 04.84.35.42.55

---

**MENTION DE L’AFFICHAGE, DANS LA MAIRIE CONCERNEE,  
DES DECISIONS DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE  
D’AMENAGEMENT COMMERCIAL  
PRISES LORS DE SA REUNION DU 18 OCTOBRE 2011**

---

Les décisions suivantes ont été transmises aux mairies des communes d’implantation concernées en vue de leur affichage pendant une durée d’un mois.

**Dossier n°11-30 - Autorisation accordée** à la SARL ADANSONIA, en qualité de future exploitante, en vue de la création d’une jardinerie à l’enseigne BAOBAB d’une surface de vente de 4857 m<sup>2</sup>, dont 2007 m<sup>2</sup> en extérieur, située au sein de l’Oxylane Village, lieu-dit « Les Cayols Nord » à Bouc Bel Air.

**Dossier n°11-31 - Autorisation accordée** à la SAS TUILIERE DISTRIBUTION, en qualité d’exploitante, en vue de l’extension du centre commercial Les Deux Places par l’extension de l’hypermarché à l’enseigne E.LECLERC de 1120 m<sup>2</sup> portant la surface de vente de 2780 m<sup>2</sup> à 3900 m<sup>2</sup>, et par la création d’une boutique à l’enseigne E.LECLERC d’une surface de vente de 41 m<sup>2</sup> au sein de la galerie marchande, sis La Tuilière à Vitrolles.

**Dossier n°11-33 – Autorisation accordée** à la SCI SALONINVEST, en qualité de futur propriétaire et promoteur, en vue de la création d’un ensemble commercial d’une surface totale de vente de 5660 m<sup>2</sup>, composé d’une moyenne surface à prédominance alimentaire de 1550 m<sup>2</sup>, d’une moyenne surface d’équipement de la personne de 1150 m<sup>2</sup>, d’une moyenne surface de culture loisirs de 1400 m<sup>2</sup>, de 5 boutiques totalisant 700 m<sup>2</sup> de vente et de 8 kiosques totalisant 860 m<sup>2</sup> de vente, sis Place Jules Morgan à Salon de Provence.

Marseille, le 27 octobre 2011

Pour le Préfet  
La Secrétaire Générale Adjointe

Signé Raphaëlle SIMEONI

Bd Paul Peytral - 13282 MARSEILLE CEDEX 20 - Téléphone 04.84.35.40.00